

	Objectifs	Travaux	Prop.	Loc.
1	Maitriser sa consommation (appareils favorisant l'économie)	a. Remplacement du réservoir WC par un réservoir WC économique agréé	X	X
		b. Remplacement d'un pommeau de douche par un économique agréé	X	X
		c. Mise en place de mousseurs	X	X
		d. Mise en place de compteur avec mode « éco » moyennant possibilité/accord du distributeur	X	X
2	Mieux gérer sa consommation (individualisation consommation et accessibilité index)	a. Individualisation des consommations d'un immeuble collectif par le placement de compteurs supplémentaires par le distributeur ou par le placement de décompteurs privés	X	
		b. Individualisation du raccordement à l'eau, y compris dans les habitats-permanents (hors extensions)	X	
		c. Modification de raccordement et déplacement du compteur, dans le respect du Code de l'eau, pour le rendre plus accessible.	X	
		d. Mise en place de compteur communicant (si le distributeur en utilise) ou de tête communicante sur un compteur mécanique moyennant accord du distributeur. L'abonnement reste à charge de l'utilisateur.	X	
		e. Déplacement d'un agent du CPAS ou d'un tuteur pour le relevé de l'index en cas d'incapacité manifeste de déplacement et d'absence d'alternative	X	X

3	Prévenir les fuites	a. Remplacement de canalisations vétustes	X	
		b. Remplacement de tuyaux en cuivre, en acier galvanisé ou en plomb sur l'installation privée dans le but d'éviter un effet-pile potentiel	X	
		c. Mise en conformité/réparation de l'évacuation des groupes de sécurité des boilers et de la régénération des adoucisseurs d'eau afin de rendre l'écoulement visible	X	X
		d. (Rem-)Placement d'un réducteur de pression	X	X
		e. Protection des conduites et du compteur et robinets contre le gel.	X	X
4	Réparer les fuites	a. Recherche de fuite sur installation privée	X	X
		b. Remplacement d'une canalisation qui fuit	X	X
		c. Réparation/remplacement d'un robinet ou de tout autre dispositif qui fuit (chasse WC, cuve boiler, etc...)	X	X
5	Mettre en conformité l'installation privée	a. Mise en conformité/réparation de l'évacuation des groupes de sécurité des boilers et de la régénération des adoucisseurs d'eau afin de rendre l'écoulement visible	X	X
		b. (Rem-)Placement d'une vanne d'arrêt générale après compteur et du clapet anti-retour agréé.	X	X
		c. (Rem-)Placement d'une vanne d'arrêt à l'entrée des parties privatives d'un ancien immeuble et d'un clapet anti-retour agréé.	X	X
6	Récolter l'eau de pluie pour l'usage extérieur du logement.	a. Installation d'une citerne extérieure non-enterrée et en plastique et raccordement aux descentes d'eaux de toiture	X	

7	Permettre au CPAS d'intervenir via la fourniture de petit matériel	a. Achat de matériel destiné à la maîtrise des consommations (réducteurs de pression, vannes d'arrêts, clapets anti-retour ...). *	X	X
8	Réaliser un diagnostic de l'installation privée	a. Etablir un CertIBEau à destination du propriétaire (bailleur ou occupant) dans le cadre de travaux d'amélioration à réaliser. **	X	

* un listing d'adresses de pose du matériel acheté et posé par le CPAS sera transmis annuellement par le CPAS au distributeur d'eau.

** uniquement dans le cadre de la procédure applicable lorsque le locataire est en difficulté de paiement du fait de l'état des installations d'eau.